

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion</b>	<b>251</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations sur les aides de minimis,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 500 € au Bouchemaine floorball club (49 - Maine et Loire), pour l'organisation du tournoi francophone de floorball qui aura lieu à Saint-Barthélémy d'Anjou du 4 au 6 juin 2022 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 500 € à la Société des écrivains de Vendée (85 - Vendée), pour l'édition du

numéro 36 de la revue Lire en Vendée qui paraîtra au second semestre 2022 (annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association Les amis d'A Tout Vent (85 - Vendée), pour l'organisation de la 19e édition du festival A Tout Vent qui aura lieu à Notre Dame de Monts du 1er au 4 juillet 2022 (annexe 3) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 € à l'Union de producteurs des grands vins de Loire Layon Aubance (49 - Maine et Loire), pour l'organisation de la 61e Fête des vins d'Anjou et de Saumur qui aura lieu à Chalonnes-sur-Loire du 21 au 22 mai 2022 (annexe 4) ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Drives en Muscadet (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de l'édition 2022 des Drives en Muscadet qui aura lieu aux golfs de Carquefou, Savenay et La Varenne du 23 au 25 juin 2022 (annexe 5) ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 500 € à l'association Expo Vall (44 - Loire Atlantique), pour l'organisation de la Foire du vignoble qui a eu lieu à Vallet du 19 au 20 mars 2022 (annexe 6) ;

ATTRIBUE

une subvention de 500 € au Comité des festivités des Ponts-de-Cé (49 - Maine et Loire), pour l'organisation de la 550e Fête médiévale La Baillée des Filles qui aura lieu aux Ponts-de-Cé du 25 au 26 mai 2022 (annexe 7) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 € au Festival de la Chéronne (72 - Sarthe), pour l'organisation de la 11e édition du festival de la Chéronne qui aura lieu à Saint-Denis-des-Coudrais, Saint Maxent, Avezé et La Ferté-Bernard du 21 au 31 juillet 2022 (annexe 8) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association Classic Automotiv (72 - Sarthe), pour l'organisation de la Grande parade des pilotes qui aura lieu au Mans le 10 juin 2022 (annexe 9) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € au Comité de jumelage Loire-Divatte (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation des Cérémonies d'anniversaires de jumelage et de découverte du territoire des Pays de la Loire qui auront lieu au Loroux-Bottreau du 26 au 29 mai 2022 (annexe 10) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association Nuit du Handicap (75 - Paris), pour l'organisation de la Nuit du handicap qui aura lieu à Nantes le 11 juin 2022 (annexe 11) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association 1000ème de secondes (49 - Maine et Loire), pour l'organisation d'un festival de la photographie sportive qui aura lieu à Loire-Authion du 4 juin au 25 septembre 2022 (annexe 12) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association Déclic image Legé 44 (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du 11e Festival de l'Image qui aura lieu à Legé de juillet à novembre 2022 (annexe 13) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 500 € à l'Union bouliste bauloise (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation des 13e Fêtes boulistes de la Baule qui auront lieu 24 au 26 juin 2022 (annexe 14) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 5 000 € à l'Institut Kervégan (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de son cycle de conférences à Nantes pendant l'année 2022 (annexe 15) ;

**AUTORISE**

le caractère forfaitaire des aides attribuées au Bouchemaine floorball club, à la Société des écrivains de Vendée, à l'association Les amis d'A Tout Vent, à l'Union de producteurs des grands vins de Loire Layon Aubance, à l'association Drives en Muscadet, à l'association Expo Vall, au Comité des festivités des Ponts-de-Cé, au Festival de la Chéronne, à l'association Classic Automotiv, au Comité de jumelage Loire-Divatte, à l'association Nuit du Handicap, à l'association 1000ème de secondes, à l'association Déclit image Legé 44, à l'Union bouliste bauloise, et à l'Institut Kervégan ;

**APPROUVE**

les modalités de versement détaillées en annexe 16 de la présente délibération ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 33 500 € ;

**MODIFIE**

pour partie la délibération de la Commission permanente en date du 12 février 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention à la commune de Pornic (44 - Loire-Atlantique) pour l'organisation des Ailes bleues, manifestation initialement prévue le 13 juin 2021 et reportée à juillet 2022 au regard du contexte sanitaire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs